



Ville d'Isbergues

5A, Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 04/09/2026

Reçu en préfecture le 04/09/2026

Publié le 04 SEP. 2026

ID : 062-216204735-20260904-A_2026_370-AI

S²LO

A 2026 370

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRETE DU MAIRE

**portant sur la délégation des fonctions
d'Officier d'Etat Civil**

Le Maire de la commune d'ISBERGUES

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'empêchement du Maire et de ses adjoints.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Madame Véronique LUPART, conseillère municipale de la Ville d'Isbergues, est déléguée pour exercer, sous notre surveillance et notre responsabilité, en notre lieu et place, les fonctions d'Officier d'état civil de ladite Ville à l'Occasion des mariages et d'un parrainage civil qui doivent être célébrés le samedi 5 septembre 2026.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de BETHUNE pour avis.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la Ville, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

ip

David THELLIER
Maire de la Commune de
ISBERGUES
4 sept. 2026